



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 janvier 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Soixante-quatrième session

Genève, 29-31 mars 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Nouvelles orientations et initiatives dans le programme  
de travail de la CEE**

### **Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», Processus relatif à l'environnement et à la santé, Mesure du développement durable**

**Note du secrétariat**

#### **I. Mandat**

1. À sa trente-neuvième réunion, le 16 décembre 2010, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission. En vertu du Règlement intérieur de la Commission, des documents de base doivent être établis sur les questions de l'ordre du jour provisoire, selon qu'il convient. Le présent document a trait au point 4 de l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de la Commission.

#### **II. Introduction**

2. Le présent document porte sur les initiatives prises dans le cadre de deux sous-programmes, relatifs à l'environnement et aux statistiques.

3. La septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» aura lieu du 21 au 23 septembre 2011 à Astana (Kazakhstan). Le Comité des politiques de l'environnement est chargé des préparatifs de la Conférence conformément au Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».

4. Le processus relatif à l'environnement et à la santé est actuellement axé sur la suite à donner à sa cinquième Conférence ministérielle tenue à Parme du 10 au 12 mars 2010. La Conférence a notamment décidé de créer un conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé qui doit insuffler un dynamisme politique dans le processus relatif à l'Environnement et à la santé.

5. La Conférence des statisticiens européens a entrepris un travail conceptuel en vue d'élaborer un cadre pour la mesure du développement durable. Ce travail, qui devrait

également déboucher sur l'élaboration d'un petit ensemble d'indicateurs permettant de réaliser des comparaisons entre les pays, est réalisé conjointement avec Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### **III. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

#### **A. Généralités**

6. Le processus «Un environnement pour l'Europe», qui a été entamé il y a vingt ans, sert de mécanisme pour:

- a) Améliorer l'état de l'environnement dans l'ensemble de la région;
- b) Favoriser la mise en œuvre de politiques nationales de l'environnement;
- c) Faciliter la convergence des politiques et des démarches en matière d'environnement, et déterminer un ordre de priorité parmi les objectifs environnementaux;
- d) Encourager la participation de la société civile et du secteur privé; et
- e) Promouvoir une vaste coopération horizontale dans le domaine de l'environnement.

7. Le processus «Un environnement pour l'Europe» constitue un partenariat unique entre les États membres faisant partie de la région de la CEE, les organismes des Nations Unies représentés dans la région, d'autres organisations intergouvernementales, les centres régionaux pour la protection de l'environnement, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres grands groupes.

8. Le processus «Un environnement pour l'Europe» et ses conférences ministérielles offrent pour les parties prenantes un lieu d'échange de haut niveau pour confronter leurs points de vue, prendre des décisions et unir leurs efforts afin de s'attaquer aux priorités liées à l'environnement dans les 56 pays de la région de la CEE. Dans le même temps, le processus fait une large place à l'aide à apporter aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi qu'à ceux d'Europe du Sud-Est pour qu'ils améliorent leurs normes environnementales jusqu'à parvenir à une norme régionale commune.

9. Six conférences ministérielles ont été jusqu'à présent organisées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe»: en 1991 (château de Dobris), 1993 (Lucerne), 1995 (Sofia), 1998 (Aarhus), 2003 (Kiev) et 2007 (Belgrade).

10. À la suite d'une décision prise par la sixième Conférence ministérielle, en 2007, le processus a fait l'objet d'une réforme afin qu'il demeure pertinent et conserve toute sa valeur, et qu'il devienne encore plus efficace en tant que mécanisme d'amélioration de la qualité de l'environnement et des conditions de vie de la population dans toute la région. Le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» a été mis au point par le Comité des politiques de l'environnement en 2008 et adopté en janvier 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I). Le Plan a été par la suite approuvé par la CEE, à sa soixante-troisième session, au printemps 2009.

11. Actuellement, le Comité des politiques de l'environnement s'attache à préparer la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui aura lieu à Astana du 21 au 23 septembre 2011. Des informations et documents concernant le processus sont affichés sur le site Web à l'adresse <http://unece.org/env/efe/welcome.html>.

## B. Ordre du jour de la Conférence

12. Faisant suite à un accord conclu à la seizième session du Comité en 2009, les deux thèmes de la Conférence sont les suivants:

- a) La gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques; et
- b) Pour une économie plus respectueuse de l'environnement, prise en compte de l'environnement dans le développement économique.

13. À sa dix-septième session, tenue du 2 au 5 novembre 2010, le Comité a arrêté un calendrier et les questions qui feront l'objet d'un débat (voir l'annexe au présent rapport).

14. Le Comité a décidé d'organiser trois tables rondes multipartites au niveau ministériel pendant la Conférence ministérielle d'Astana. Les résultats des débats de ces tables rondes seront considérés à la fin de la Conférence et repris dans le résumé du Président de la Conférence. Les dispositions prises sont les suivantes:

a) Une première table ronde portera sur les moyens de garantir l'efficacité des politiques destinées à protéger les écosystèmes aquatiques et à apporter des solutions aux questions de santé liées à la qualité et la quantité de l'eau, et elle abordera en particulier les priorités à prendre en compte et problèmes à résoudre en adaptant la gestion de l'eau en fonction des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques;

b) Un deuxième débat interactif aura pour objet de déterminer les ensembles de mesures et instruments les plus efficaces pour améliorer le rendement de la consommation d'eau par différents usagers et les moyens d'encourager les investisseurs à tenir compte des répercussions sur la qualité et la quantité de l'eau, de l'efficacité des ressources énergétiques et autres et des populations vulnérables;

c) Une troisième table ronde débattera des ensembles de mesures de nature à instaurer une économie verte, ouverte et compétitive grâce à l'adoption d'une démarche intégrée, ainsi que de la manière d'aborder l'efficacité des ressources, la recherche, l'innovation et l'investissement afin de faciliter le passage à une économie verte. Le Comité a décidé que la Conférence ministérielle d'Astana apporterait à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) une contribution portant sur la question du passage à une économie plus respectueuse de l'environnement.

15. Un Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement, créé par le Comité en 2010, oriente les préparatifs en vue de l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe par l'Agence européenne pour l'environnement en prévision de la Conférence d'Astana. Cette évaluation des évaluations fournira un examen et une analyse critiques des évaluations nationales et internationales actuelles de l'environnement en rapport avec la région ainsi que des deux thèmes choisis pour la Conférence d'Astana. Elle devrait recenser les lacunes à combler et les priorités à prendre en compte pour réaliser des évaluations visant à suivre en permanence l'environnement paneuropéen. Des propositions concrètes à cet effet seront soumises aux ministres réunis à Astana, accompagnées de recommandations sur la façon de mettre en place un système de partage d'informations sur l'environnement dans la région.

16. Le Comité a invité le secrétariat de la CEE à établir, conjointement avec les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», deux documents d'information générale sur chacun des thèmes de la Conférence afin d'accompagner les débats multipartites au cours de la Conférence et de faciliter la prise de décisions. Le Comité examinera la version provisoire de ces documents à sa prochaine réunion, en mai 2011.

17. Par ailleurs, la Conférence vise à inciter de nombreux représentants du secteur privé à participer activement aux débats. Le Comité a accueilli favorablement l'idée d'organiser une manifestation consacrée à l'innovation et aux technologies «vertes» en vue d'attirer le secteur privé, et il a proposé que le pays hôte organise cette manifestation en marge de la Conférence.

### **C. Résultats de la Conférence**

18. La Conférence débouchera notamment sur une Déclaration ministérielle de deux pages qui fera une large place à la suite à lui donner et sur les actions complémentaires à entreprendre pour parvenir à une gestion durable de l'eau et instaurera une économie verte dans la région, ainsi que sur un certain nombre d'initiatives qui devraient être mises en route.

19. Le Kazakhstan, par exemple, a lancé l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte, qui vise essentiellement à construire un partenariat Europe-Asie-Pacifique pour renforcer la coopération en vue d'un développement respectueux de l'environnement.

20. De plus, à l'initiative du Bureau de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, les parties intéressées vont mettre au point une panoplie de moyens d'action pour la gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques afin d'orienter et de soutenir les efforts des gouvernements dans ce domaine.

21. Par ailleurs, un troisième cycle d'études de performance environnementale est actuellement en préparation en vue de son lancement à la Conférence. Il aurait pour but d'évaluer l'état des milieux environnementaux en vue d'améliorer davantage les politiques. Les études de performance environnementale comprendraient les volets suivants: i) situation de l'environnement et progrès accomplis (ressources en eau, pollution atmosphérique, déchets et produits chimiques, terres et sols, ressources minérales); ii) gestion de l'environnement (économie respectueuse de l'environnement, cadre juridique et décisionnel, mise en œuvre, application des accords et engagements internationaux, gouvernance environnementale); et iii) prise en compte de l'environnement dans des secteurs/domaines déterminés (changements climatiques, conservation de la diversité biologique et protection de la nature, aménagement du territoire, gestion des déchets, santé et environnement).

22. S'agissant de la participation du secteur privé, le secrétariat a proposé d'entreprendre une série de tables rondes public-privé sur l'économie verte. Ces tables rondes seraient organisées en 2011 jusqu'à la Conférence ministérielle d'Astana et aboutiraient, si tout va bien, à la mise sur pied d'une initiative qui serait lancée à la Conférence.

23. La Conférence peut encore accueillir d'autres initiatives et moyens d'action analogues que proposeraient les États membres et d'autres acteurs aux niveaux régional et sous-régional.

## **IV. Processus européen relatif à l'environnement et à la santé**

### **A. Généralités**

24. Le Processus européen relatif à l'environnement et à la santé a été amorcé dans les dernières années 80 en vue d'éliminer les menaces environnementales les plus graves pour la santé. Les avancées en direction de cet objectif sont stimulées par une série de

conférences ministérielles qui ont lieu tous les cinq ans. Jusqu'à présent cinq conférences ont eu lieu, en 1989, 1994, 1999, 2004 et 2010. Le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe) assure les services de secrétariat concernant le processus.

25. Dans le cadre de ce processus, la CEE a été de tout temps un partenaire stratégique de l'OMS/Europe pour ce qui est de l'environnement et un membre du Comité européen de l'environnement et de la santé. Des résultats concrets importants ont été obtenus, par exemple le Protocole OMS/CEE sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (adoptée à la Conférence ministérielle de Londres en 1999) et, dans une certaine mesure, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement. Ce processus a également sa place dans les travaux de la CEE au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et il a servi de point de départ pour la participation de l'OMS à la négociation du Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

26. Du point de vue de la CEE, le processus présentait un certain nombre d'écueils, notamment: a) une méconnaissance relative à des questions d'environnement au regard de celles de la santé; b) une participation et un engagement moins marqués du secteur de l'environnement; et c) le caractère exclusif des préparatifs des conférences. La Conférence ministérielle de Parme en 2010 a abordé ces questions et adopté un certain nombre de décisions en la matière.

27. La CEE continuera de s'efforcer à maintenir l'intérêt des acteurs pour l'environnement en les informant régulièrement des progrès accomplis, en associant étroitement le Comité des politiques de l'environnement aux préparatifs de la prochaine Conférence sur l'environnement et la santé et en redoublant d'efforts pour mettre en application les accords et programmes conjoints.

28. Parmi les autres possibilités d'intégrer davantage les questions de santé dans les travaux de la CEE relatifs à l'environnement, il convient de citer par exemple une proposition d'inclure un chapitre sur l'environnement et la santé dans le troisième cycle des études de performance environnementale qui seront réalisées dans les pays en transition faisant partie de la région de la CEE à partir de 2012.

## **B. Suivi de la Conférence ministérielle de Parme**

29. La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, 10-12 mars 2010) a adopté une Déclaration ministérielle complétée par l'Engagement à agir, qui fixe quatre objectifs prioritaires régionaux en vue de réduire à l'horizon 2020 les risques environnementaux pour la santé. Les quatre objectifs sont les suivants: garantir la santé publique en améliorant l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement; lutter contre l'obésité et les traumatismes par des environnements sûrs, l'activité physique et une alimentation saine; prévenir les maladies en améliorant la qualité de l'air extérieur et intérieur; et prévenir les maladies liées aux environnements chimiques, biologiques et physiques. Chaque engagement était assorti des mesures nécessaires pour qu'il devienne une réalité.

30. La Conférence a également adopté un nouveau Cadre institutionnel pour le Processus européen relatif à l'environnement et à la santé (2010-2016). Il était prévu que deux organes soient établis dans ce nouveau cadre: a) un groupe de travail, organe intergouvernemental composé de représentants des secteurs et acteurs de l'environnement et de la santé, qui serait responsable au premier chef de la mise en œuvre et du suivi des

engagements; et b) un conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé, appelé à jouer un rôle moteur sur le plan politique et comprenant huit ministres ou leurs représentants de haut niveau, désignés par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe pour le secteur de la santé et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE pour le secteur de l'environnement. Ce conseil comprendrait d'autres membres, dont le Directeur régional de l'OMS/Europe, le Secrétaire exécutif de la CEE, le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Europe et la Commission européenne. Il rendrait compte à l'OMS/Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

31. À sa dix-septième session, le Comité des politiques de l'environnement a décidé qui représenterait le secteur de l'environnement au sein du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé et désigné les ministres azerbaïdjanais, bélarussien, roumain et turc de l'environnement pour le premier mandat du Conseil (2011-2012).

32. Pour le secteur de la santé, le Comité régional de l'OMS a élu par consensus les Ministres français, malte, serbe et slovène de la santé comme représentants pour le premier mandat du Conseil au cours de sa soixantième session (Moscou, 13-16 septembre 2010). La France a offert d'accueillir à Paris en avril 2011 la première réunion du Conseil.

### **C. Eau et santé**

33. Le Protocole sur l'eau et la santé a principalement pour objet de protéger la santé et le bien-être de l'homme en améliorant la gestion de l'eau, y compris la protection des écosystèmes aquatiques, et en s'employant à prévenir, combattre et faire reculer les maladies liées à l'eau. Les fonctions de secrétariat pour le Protocole sont exercées conjointement par le secrétariat de la CEE et celui de l'OMS/Europe. À ce jour, 24 Parties ont adhéré au Protocole.

34. La deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole a eu lieu à Bucarest, du 23 au 25 novembre 2010. Les Parties ont commencé par fixer des objectifs et des dates cibles. Elles ont d'un commun accord arrêté des mesures pour atteindre ces objectifs aux dates fixées, mais la mise en œuvre du Protocole a accusé de grands retards. La Réunion des Parties a adopté un large programme de travail pour 2011-2013 afin de résoudre les difficultés courantes, y compris celles liées à plusieurs activités de renforcement des capacités. Afin de soutenir les pays dans leurs efforts, les Parties ont adopté les Principes directeurs applicables à la définition d'objectifs, à l'évaluation des progrès accomplis et à l'établissement de rapports, un Document d'orientation et des directives techniques pour la surveillance des maladies liées à l'eau, ainsi que le Document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

### **D. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement**

35. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) dont le soutien logistique est assuré par un secrétariat CEE-OMS/Europe commun est un modèle de bonne coopération et collaboration intersectorielles, puisque les activités font l'objet d'une communication pratiquement journalière entre les trois secteurs, par le biais de la Division des transports et de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE ainsi que du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, à Rome.

36. Le PPE-TSE a bénéficié d'une nouvelle impulsion et d'un appui politique renouvelé de la part des ministères responsables des trois secteurs au cours de la réunion de haut niveau de 2009 sur les transports, la santé et l'environnement, qui a adopté la Déclaration

d'Amsterdam et ses quatre buts prioritaires, à savoir la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit liés aux transports, l'investissement et la création d'emplois dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé et la promotion de la pratique de la marche à pied et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. Le plan de travail du PPE-TSE pour 2009-2014 est axé sur la réalisation de ces buts. L'une des principales difficultés consiste à faciliter la mise en place d'une approche politique coordonnée afin que les responsables de la politique des transports tiennent compte des questions relatives à l'environnement et à la santé dans les politiques et la planification des transports.

## **E. Liens avec d'autres accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement**

37. Le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, qui a été mis au point avec la contribution de l'OMS/Europe, est en partie le fruit de la Conférence ministérielle de Londres de 1999. Le Protocole est entré en vigueur le 11 juillet 2010 et 20 Parties y ont adhéré à ce jour. Les secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe coopèrent pour promouvoir l'évaluation stratégique environnementale au moyen d'ateliers, de réunions organisées en parallèle et de publications.

38. Le Protocole dispose que les préoccupations d'environnement, y compris de santé, doivent être intégrées dans les décisions gouvernementales relatives aux plans, programmes et, le cas échéant, textes politiques et législatifs. Le Protocole s'applique avant tout à l'utilisation des terres ou l'aménagement du territoire ainsi qu'à de nombreux plans sectoriels dans des domaines tels que l'énergie, l'industrie, les déchets, l'eau et les transports. Cela dit, il accorde aussi une importance particulière à la santé et impose à l'autorité sectorielle ou au ministère responsable de l'établissement d'un plan de consulter les autorités sanitaires compétentes. Celles-ci ont ainsi une excellente occasion d'intervenir, mais le problème qui se pose alors est de savoir si elles ont la capacité d'apporter une contribution utile lorsque l'occasion leur en est offerte.

39. La CEE et l'OMS travaillent de concert dans le cadre de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, créée en 1997 pour évaluer les effets sur la santé de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et fournir la documentation de référence. Ces évaluations ont pour but de chiffrer la part de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans les risques pour la santé de l'homme et de faciliter l'établissement d'un ordre de priorités pour orienter l'élaboration des futures stratégies de surveillance et de réduction.

40. L'Équipe spéciale analyse en particulier les effets sur la santé des particules, de l'ozone (O<sub>3</sub>), des métaux lourds et des polluants organiques persistants (POP), contribuant ainsi à la réalisation du troisième but prioritaire régional du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, c'est-à-dire prévenir la maladie grâce à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur. Outre l'évaluation des répercussions de la pollution sur la santé, qui constitue une contribution importante à l'élaboration des stratégies de réduction de la pollution, l'Équipe spéciale fournit des avis concernant les activités de surveillance et de modélisation entreprises au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

## V. Mesure du développement durable

### A. Généralités

41. Le développement durable est un concept complexe qui associe de nombreux volets des politiques économiques, humaines, sociales et environnementales en un objectif unique qui est d'améliorer en permanence la qualité de vie et le bien-être des générations présentes et futures.

42. Le concept de «développement durable» a été popularisé sous la forme d'un objectif normatif par la Commission mondiale de l'environnement et du développement dans le rapport qu'elle a présenté en 1987 à l'Assemblée générale des Nations Unies sous le titre «Notre avenir à tous». La Commission est généralement désignée sous le nom de Commission Brundtland, du nom de son Président, Gro Harlem Brundtland, qui était alors Premier Ministre de la Norvège. Dans ce rapport, le développement durable est défini comme étant un développement qui «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

43. Il est nécessaire de définir les concepts de développement et de bien-être de l'être humain, mais cela ne suffit pas. Il est encore plus important de savoir comment mesurer le développement durable. Depuis la présentation du rapport Brundtland, un grand nombre de chercheurs dans les universités, d'organisations de défense de l'environnement, de groupes de réflexion, de gouvernements nationaux et d'institutions internationales se sont efforcés de mesurer le développement durable.

44. L'adoption d'Action 21 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 a donné un élan supplémentaire aux travaux consacrés au développement durable. De ce fait, plusieurs pays et organisations intergouvernementales ont élaboré des stratégies de développement durable en faisant appel à divers ensembles d'indicateurs. La multiplicité des indicateurs utilisés actuellement à l'appui des politiques nationales et internationales témoigne de la grande difficulté à mesurer le développement durable.

45. La prolifération des méthodes d'approche et des indicateurs était un signe qu'il fallait d'urgence établir un cadre conceptuel pour mesurer le développement durable. La CEE, avec ses principaux partenaires, Eurostat et l'OCDE, a commencé à élaborer ce cadre. Le travail a été confié par la Commission de statistique de la CEE à la Conférence des statisticiens européens.

### B. Mesure de la qualité de vie, du bien-être et du développement durable

46. Ces dernières années, s'efforçant de mesurer le développement durable, la communauté des statisticiens a concentré son attention sur la mesure du développement sociétal dans une plus large perspective. Un certain nombre d'initiatives, dont la plus récente est le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, ont été mises sur pied pour tenter de régler cette question de mesure.

47. À travers ses travaux, la CEE a elle aussi participé activement à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour mesurer le développement durable. La Conférence des statisticiens européens a créé en 2010 une équipe spéciale conjointe CEE/Eurostat/OCDE pour la mesure du développement durable. Cette nouvelle équipe s'inscrit dans le prolongement d'une précédente équipe spéciale qui avait mis au point les fondements d'une démarche conceptuelle pour la mesure du développement durable, et elle a pour but de poursuivre l'élaboration d'une approche conceptuelle en déterminant des indicateurs qui expriment le



développement durable sur le long terme, c'est-à-dire de génération en génération. Elle s'emploie également à mettre au point des indicateurs permettant d'exprimer la qualité de vie des générations actuelles et futures. Un autre objectif consiste à élaborer un petit ensemble d'indicateurs qui permettrait des comparaisons entre pays.

48. L'Équipe spéciale conjointe s'appuie pour ses travaux sur le concept de la qualité de vie tel qu'il est considéré dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Ce concept comporte de nombreuses connotations différentes parce qu'il intervient dans différents domaines scientifiques tels que l'économie, la psychologie, la littérature sur «le bonheur», etc., sous des appellations différentes. De manière générale, il désigne la satisfaction de vie éprouvée par les êtres humains. Pour parvenir à une certaine qualité de vie, il est nécessaire de disposer de ressources, ou de ce que l'on désigne par le terme de capital. Il s'agit notamment du capital économique et du capital naturel, mais aussi du capital humain et du capital social. Pour que les générations futures aient la même qualité de vie que les générations actuelles, elles devront disposer d'une quantité suffisante de ressources.

49. Nos ressources existent-elles en quantité suffisante et comment allons-nous les utiliser pour garantir la qualité de vie des générations futures? Des exemples spécifiques de problèmes de mesure qui posent de grandes difficultés aux statisticiens et que l'Équipe spéciale s'efforce d'analyser et de résoudre sont exposés ci-après.

## 1. Mesure de la richesse économique

50. La richesse économique est égale à la valeur totale de tous les actifs qui contribuent à la production marchande, y compris le capital économique, naturel, humain et social. Dans la pratique, il n'est pas possible d'observer directement les valeurs au prix du marché pour toutes les catégories de capital, de sorte qu'il n'est pas possible de calculer la richesse économique en additionnant simplement toutes les valeurs observées. Un exemple bien connu est celui de l'air pur, qui est une ressource naturelle à laquelle il n'est pas possible de donner un prix. De surcroît, dans les travaux effectués à ce jour, les sources de richesse n'ont pas été déterminées avec une grande précision.

## 2. Indicateurs physiques des ressources essentielles

51. Certaines formes de ressource revêtent une importance cruciale, et les statisticiens envisagent donc d'utiliser des unités de mesure de grandeurs physiques. Les ressources naturelles fournissent souvent un capital essentiel. Un climat stable et la diversité biologique en sont des exemples importants. Si le climat se trouve déstabilisé par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les fondements de notre civilisation peuvent se trouver menacés sur le long terme, quelle que soit, ou presque, notre richesse matérielle. S'attaquer au problème des changements climatiques est donc un préalable fondamental pour le développement durable.

52. De même, la diversité biologique est une condition *sine qua non* du maintien de nombreux services écosystémiques qui profitent à tous. La survie de l'humanité dépend donc de la diversité biologique car ce sont dans les ressources naturelles que nous puisons notre nourriture, les matières premières et les combustibles et carburants, et ce sont elles qui nous fournissent des services écosystémiques (par exemple l'absorption de la pollution et la biodégradation, la pollinisation, etc.). La diversité biologique est difficile à quantifier car elle peut être considérée comme touchant à tout ce qui contribue à la complexité irréductible de la vie. C'est pourquoi il est impossible d'élaborer une mesure objective unique et l'on ne peut établir de mesures qu'en rapport à un objectif particulier, par exemple l'état des espèces, l'état des habitats/écosystèmes ou, dans une optique plus anthropocentrique, les ressources et services absorbés par le genre humain.

### **3. Définition et mesure du capital humain et social**

53. Il est difficile de définir et mesurer les réservoirs de ressources humaines et sociales. Le sentiment général est que l'amélioration des ressources humaines et sociales, grâce à une meilleure éducation, à la préservation des valeurs et normes traditionnelles, au maintien des réseaux sociaux, au renforcement de l'aptitude d'une société à travailler de concert et à la stabilité du cadre politique, juridique et culturel, contribuera à un développement plus durable sur le long terme. Certaines avancées ont été réalisées ces dernières années pour mesurer le capital humain mais la mesure du capital social en est encore à ses tout débuts. L'un des principaux objectifs des travaux de l'Équipe spéciale créée par la Conférence des statisticiens européens consiste à définir et mesurer ces deux catégories de capital.

### **4. Le volet international**

54. Dans le rapport de la Commission Brundtland, la définition du développement durable comprend à juste titre un volet souvent négligé du développement durable, c'est-à-dire le volet international. Il y est précisé que les avancées d'un pays ne doivent pas se faire au détriment de la qualité de vie des citoyens d'autres pays. Il est indispensable que cet aspect soit étudié plus à fond, et des mesures adéquates, qui soient également comparables, de l'impact entre les pays sont actuellement à l'étude.

## **C. Nécessité d'établir des statistiques de grande qualité sur l'état de l'environnement**

55. Le développement durable et l'environnement sont les deux faces d'une seule et même pièce. Comment évaluer les interactions entre les êtres humains et l'environnement et quelles en sont les incidences pour l'humanité sur le long terme? Les questions essentielles qui touchent à la survie, au développement et à la qualité de vie des êtres humains sont au cœur de ces interrogations.

### **1. Statistiques liées aux changements climatiques**

56. La communauté des statisticiens prend de plus en plus conscience de la nécessité d'améliorer les statistiques sur les changements climatiques. Il n'existe pas actuellement d'informations complètes sur la participation des services nationaux de statistique à l'établissement de statistiques liées aux changements climatiques. La CEE a pris l'initiative de procéder à une enquête parmi les pays membres de la CEE et dans d'autres pays également afin d'évaluer jusqu'à quel point les services nationaux de statistique participent à l'établissement des inventaires des émissions et d'autres statistiques liées aux changements climatiques. À cet effet, le secrétariat, en concertation avec des experts de Statistics Norway, de Statistics Finland, d'Eurostat et de l'Agence européenne pour l'environnement, a élaboré un questionnaire pour faire le point de la situation dans les pays membres. Cette initiative a pour but d'identifier les questions qui présentent un intérêt commun pour les pays et qu'il faut traiter au niveau international et de trouver les moyens de rendre les pays plus en mesure de produire des statistiques de grande qualité aux fins d'analyse des changements climatiques.

57. L'enquête sera réalisée en 2011 en étroite collaboration avec Eurostat et en coordination avec la Division de statistique de l'ONU à New York. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale a exprimé son soutien pour ce travail et demandé à la CEE de l'informer des résultats de l'enquête. Le Comité d'experts et la Division de statistique ont également demandé au secrétariat de la CEE d'étendre l'enquête à un certain nombre de pays en dehors de la région de la CEE afin de lui donner une dimension plus planétaire.

## 2. Indicateurs de l'état de l'environnement

58. La demande d'indicateurs de grande qualité concernant l'état de l'environnement a mis en évidence que la CEE devait améliorer la production de données et promouvoir la comparabilité des statistiques sur l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Dans ce contexte, la CEE a conçu un lieu de rencontre où des experts de l'environnement et des statisticiens de ces pays peuvent se retrouver et débattre des moyens de produire des indicateurs de l'état de l'environnement dans des domaines clefs tels que l'air pur, l'énergie, l'eau potable, les déchets, la diversité biologique des forêts, les transports durables, etc. Il est ainsi apparu qu'il existait de nombreuses divergences méthodologiques et lacunes dans les données et qu'il n'existait pas de directives clairement exprimées pour produire des indicateurs concrets de l'état de l'environnement.

59. Les travaux ont été confiés à l'Équipe spéciale pour les indicateurs de l'état de l'environnement créée par les deux comités sectoriels de la CEE, le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens. La Division de statistique de l'ONU participe activement aux travaux de l'Équipe spéciale en lui apportant un soutien financier et ses connaissances spécialisées. Au cours de ses trois réunions, tenues en 2009-2010, l'Équipe spéciale a procédé à un examen de plus de la moitié des 36 indicateurs énoncés dans les Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Principes d'application des indicateurs) qui avaient été approuvés à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de 2007. L'Équipe spéciale s'est également penchée sur des indicateurs importants mais qui ne figurent pas actuellement dans les Principes d'application, à savoir l'indicateur des dépenses consacrées à l'environnement, les indicateurs agroenvironnementaux et les indicateurs relatifs à l'énergie et à l'environnement. En novembre 2010, le Comité des politiques de l'environnement et le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ont reconduit le mandat de l'Équipe spéciale pour deux ans. En 2011, celle-ci va poursuivre ses travaux et procéder à l'examen des indicateurs restants.

## 3. Statistiques de l'énergie

60. Dans le cadre des travaux relatifs aux indicateurs de l'état de l'environnement et dans le contexte des changements climatiques et du développement durable, la CEE a pris conscience de l'importance des questions liées aux statistiques de l'énergie. Elle accorde une attention particulière à la consolidation des statistiques de l'énergie dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et en particulier à la mesure de la consommation de l'énergie renouvelable.

## D. Conclusion

61. Au cours des dernières décennies, le développement durable a pris de plus en plus de place parmi les préoccupations politiques et va très probablement en prendre davantage à l'avenir. Il s'agit là d'un problème mondial, mais c'est surtout aux pays qu'il incombe de le traduire dans les faits. Il incombe aux organisations internationales d'aider les pays dans leurs efforts, de faciliter la coopération internationale et chercher des solutions à la préoccupation croissante suscitée par «la dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que par ses conséquences pour le développement économique et social»<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Résolution 42/187 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

62. Il est absolument indispensable d'établir une mesure du développement durable pour concevoir des initiatives politiques appropriées basées sur des observations factuelles. Dans le même temps, une telle mesure suscite un certain nombre de questions d'ordre théorique et pratique qui sont difficiles à résoudre. La CEE, en étroite coopération avec Eurostat et l'OCDE, a entrepris un travail de pionnier en élaborant un cadre conceptuel pour mesurer le développement durable. Ce travail va se poursuivre en 2011. L'Équipe spéciale devrait présenter un rapport final à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens en juin 2012.

## Annexe

## Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»: calendrier et questions à débattre

Astana, 21-23 septembre 2011

Mercredi 21 septembre	Jeudi 22 septembre	Vendredi 23 septembre
<p><i>Inscription (9 h 00–14 h 00)</i></p> <p><i>Manifestations associées à une conférence plus respectueuse de l'environnement, organisées par le pays hôte à l'intention des chefs de délégation, par exemple la plantation d'arbres, le déplacement en bicyclette, etc. (11 h 00–12 h 00)</i></p>	<p><b>3. La gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques</b> (<i>séance plénière d'une heure suivie par trois tables rondes de deux heures, organisées en parallèle, 10 h 00–13 h 00</i>)</p> <p><i>Questions à débattre</i></p> <p>a) Quelles sont les politiques qui se sont révélées efficaces pour valoriser et protéger les écosystèmes aquatiques, y compris la rémunération des services écosystémiques? Quels sont les principaux obstacles et lacunes?</p> <p>b) Quelles sont les politiques qui se sont révélées efficaces pour apporter des solutions aux questions de santé liées à la qualité et la quantité d'eau? Quels sont les principaux obstacles et lacunes?</p> <p>c) Quel sont les priorités à prendre en compte et problèmes à résoudre en adaptant la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques en fonction des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques?</p> <p>d) Quels sont les données d'expérience et enseignements tirés de la coopération dans les bassins transfrontières pour améliorer la qualité de l'eau, gérer la quantité d'eau et protéger les écosystèmes?</p>	<p><b>5. Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement durable</b> (<i>séance plénière d'une heure suivie par trois tables rondes de deux heures, organisées en parallèle, 10 h 00 –13 h 00</i>)</p> <p><i>Questions à débattre</i></p> <p>a) Quelles sont les ensembles de mesures de nature à garantir la mise en place d'une économie verte, ouverte et compétitive grâce à l'adoption d'une démarche intégrée associant des secteurs tels que les transports, le logement, l'énergie, l'agriculture et l'éducation?</p> <p>b) Comment l'utilisation efficace des ressources peut-elle améliorer le développement durable et la compétitivité sur les marchés locaux, régionaux et mondiaux?</p> <p>c) Comment la recherche, l'innovation et l'investissement peuvent-ils faciliter le passage à une économie verte?</p> <p>d) Comment le processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait-il contribuer à faire avancer l'idée d'une économie verte dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)?</p>
<p><b>Pause déjeuner/réunions parallèles: 12 h 00–14 h 00</b></p>	<p><b>Pause déjeuner/réunions parallèles: 13 h 00–15 h 00</b></p>	<p><b>Pause déjeuner/réunions parallèles: 13 h 00–15 h 00</b></p>

<i>Mercredi 21 septembre</i>	<i>Jeudi 22 septembre</i>	<i>Vendredi 23 septembre</i>
<p><b>1. Ouverture de la Conférence</b> (séance plénière, 14 h 00–16 h 00)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cérémonie d’ouverture</li> <li>– Adoption de l’ordre du jour</li> </ul> <p><b>2. Le processus «Un environnement pour l’Europe»: vingt années de coopération paneuropéenne</b> (séance plénière, 16 h 00–18 h 00)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Historique du processus «Un environnement pour l’Europe» (vingtième anniversaire)</li> <li>– Initiative d’Astana pour une passerelle verte</li> <li>– Présentation du rapport d’évaluation des évaluations de l’environnement en Europe</li> <li>– Présentation de la deuxième évaluation des eaux transfrontières</li> <li>– Déclarations des ministres et représentants de haut niveau du secteur privé et de la société civile insistant sur les conclusions du rapport d’évaluation des évaluations de l’environnement en Europe</li> </ul> <p><b>Manifestations officielles/réunions parallèles: 18 h 00–21 h 00</b></p>	<p><b>4. Gestion durable de l’eau et économie plus respectueuse de l’environnement</b> (séance plénière d’une heure suivie par trois tables rondes de deux heures, organisées en parallèle, 15 h 00–18 h 00)</p> <p><i>Questions à débattre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Quels sont les ensembles de mesures et outils pratiques, tels que la gestion intégrée des ressources en eau, la politique des prix, l’établissement de normes et les associations d’usagers de l’eau, susceptibles d’être les plus efficaces pour améliorer le rendement de la consommation d’eau par différents usagers, en particulier les agriculteurs, les ménages et les industriels?</li> <li>b) Comment pouvons-nous encourager des investissements qui tiennent compte des effets sur la quantité et la qualité de l’eau, sur l’efficacité des ressources énergétiques et autres ainsi que sur les populations vulnérables?</li> </ul> <p><b>Manifestation officielle: Création du système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS)/réunions parallèles: 18 h 00–21 h 00</b></p>	<p><b>6. Présentation des résultats des débats thématiques</b> (séance plénière, 15 h 00–16 h 30)</p> <p><b>7. Adoption des textes issus de la Conférence</b> (séance plénière, 16 h 30–17 h 30)</p> <p><b>8. Clôture de la Conférence</b> (séance plénière, 17 h 30–18 h 00)</p> <p><b>Manifestations officielles/réunions parallèles: 18 h 00–21 h 00</b></p>